

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023
Convocation du 20 juin 2023

N° 2023_06_029

Objet : Jeunesse – Appel à Projet Promotion de la laïcité, valeurs de la République, et prévention de la radicalisation

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents excusés : Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

Pouvoirs : Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39

Vote contre : pour : 39 abstention :

Guy Clément, vice-président en charge de l'enfance et des actions sociales rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche rappelle que dans le cadre de la convention territoriale globale, souhaite favoriser une conscience citoyenne et promouvoir les valeurs de la République.

La communauté de communes peut prétendre à une aide de 3 000 € versée par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport ainsi que de la CAF pour une action d'animation concernant le secteur jeune de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche sur son accueil de loisir sans hébergement l'été et des actions sur cette thématique lors de l'année scolaire 2023-2024. Notamment pour la journée de la Laïcité le 08 décembre 2023 porté par le Département.

Cette subvention serait accordée au titre de :

- Intervention de la Maison de l'Image cet été sur l'accueil de loisir Ado
- Mise en place d'un Escape Game cet été sur l'accueil de loisirs Ado
- Achat de tablette numérique dans le cadre d'atelier itinérant de sensibilisation
- Aide à la mobilité d'un groupe de jeune lors du 08 décembre 2023

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion à ce dispositif et à la demande de subvention s'y rapportant,

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 007-200039808-20230627-023_06_029-DE

SLOW

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
À l'unanimité des membres présents et représentés,**

Autorise le Président à solliciter et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention auprès du Service Départemental de la jeunesse, de l'engagement et du sport et de la CAF.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON